

FORMULAIRE 4(B) AVIS D'EXPULSION

La ou le locataire a un (1) mois pour contester cet avis d'expulsion en déposant une demande auprès du Bureau des locations au moyen du Formulaire 2(A).

DESTINATAIRE : _____

(Nom de la ou du locataire)

Le présent avis vise à vous informer de la résiliation du contrat de location du logement situé au :

Vous devez quitter les lieux au plus tard à la date d'effet, qui est le _____ jour de 20 .

Je résilie notre contrat de location pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- a) _____ Je souhaite reprendre possession du logement locatif pour :
_____ moi-même _____ mon enfant, un parent ou une personne à charge
_____ ma conjointe ou mon conjoint _____ une personne qui fournit des services en matière de soins
- b) _____ Une acheteuse ou un acheteur souhaite prendre possession du logement locatif pour (*déclaration sous serment exigée*) :
_____ elle-même ou lui-même _____ son enfant, un parent ou une personne à charge
_____ sa conjointe ou son conjoint _____ une personne qui fournit des services en matière de soins
- c) _____ Je souhaite démolir le logement locatif.
- d) _____ Je souhaite affecter le logement locatif à un usage autre que celui de local d'habitation.
- e) _____ Je souhaite effectuer des travaux de réparation ou de rénovation (*approbation de la directrice exigée*).
- f) _____ Il s'agit d'un logement locatif subventionné et vous avez cessé d'y être admissible.

Date : _____
(Jour/Mois/Année)

Signature de la ou du propriétaire : _____

Nom de la ou du propriétaire (en lettres moulées) : _____

Téléphone et courriel de la ou du propriétaire (en lettres moulées) : _____

Les dates d'effet sont les suivantes :

- pour le motif a), au moins quatre (4) mois après la date de signification de l'avis;
- pour le motif b), au moins deux (2) mois après la date de signification de l'avis si c'est l'acheteuse elle-même ou l'acheteur lui-même qui souhaite occuper le logement, et au moins quatre (4) mois après la date de signification de l'avis si c'est une ou un membre de la famille de l'acheteuse ou acheteur ou une autre personne prescrite qui a l'intention de l'occuper;
- pour les motifs c) à e), au moins six (6) mois après la date de signification de l'avis; pour les maisons mobiles, au moins douze (12) mois après la date de signification de l'avis;
- pour le motif f), au moins quatre (4) mois après la date de signification de l'avis.

Remarque : pour tous les motifs, en plus du nombre minimum de mois de préavis, la date d'effet doit tomber la veille du jour où le loyer est payable en vertu du contrat de location.

Modes de signification ou de signification indirecte autorisés (sélectionner ci-dessous la manière dont la demande a été signifiée à l'intimée ou intimé) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Remise en mains propres ou en personne | <input type="checkbox"/> Envoi par courrier recommandé ou ordinaire |
| <input type="checkbox"/> Envoi par courriel | <input type="checkbox"/> Affichage du document sur la porte d'entrée du logement locatif |